

UNE ÉCOLE SENSIBILISÉE À COUPER LE MOTEUR

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 8 février 2010 - C'est avec enthousiasme que l'école Providence, à l'initiative du comité vert de l'école, a emboîté le pas à la campagne de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu invitant les automobilistes à arrêter le moteur lorsqu'ils ne roulent pas.

Panneaux en aluminium résistant à la corrosion, autocollants et signets ont été mis à la disposition de la communauté scolaire et des parents en vue de propager le message le plus largement possible : « Vous ne roulez pas? Coupez le moteur, 3 minutes maximum. »

Depuis le début de l'hiver, les écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et les commerçants de la municipalité sont conviés à poser un geste concret afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules en marche. Plusieurs établissements et commerces ont déjà adhéré à la campagne en se procurant le matériel de sensibilisation gracieusement offert par la municipalité : école du Pélican, école Laflamme, école Marie-Derome, école Marie-Rivier, école Saint-Eugène, école Sacré-Cœur, Canadian Tire, Carrefour Laplante, Carrefour Richelieu, Rona Le Régional et Soccer du Haut-Richelieu.

Un geste significatif, puisque réduire de 5 minutes par jour la marche au ralenti contribue à diminuer les émissions de plus d'un million de tonnes de CO2 par année, ce qui équivaut au retrait de 320 000 automobiles de la route pendant toute une année.

Autocollants disponibles

Les citoyens désirant signifier leur engagement envers la protection de l'environnement et d'une meilleure qualité de l'air, peuvent se procurer des autocollants aux couleurs de la campagne pour installation sur leur véhicule (format 6" x 4"), ou sur la vitrine de leur commerce (format 10" x 7"), dans les endroits suivants : hôtel de ville, 188, rue Jacques-Cartier N.; Service de police, 325, rue MacDonald; Service de l'urbanisme, 315, rue MacDonald, bureau 303.

La norme pour l'installation des autocollants sur les véhicules est sur la vitre arrière, en bas à gauche (côté conducteur); ou sur une des vitres de côté arrière, en bas à gauche. Pour toute question, les citoyens peuvent s'adresser à : environnement@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca.

- 30 -

Source : Isabelle Laflamme
Division-conseil communications